

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2022

Nombre de conseillers :

- En exercice : 11

- Présents : 7

- Absents excusés : 4

- Convocation : 20/01/2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Roseline VINCENT

**PRESENTS** : VINCENT Roseline, DUSSEAU Sylvain, MAGRI Thomas, DESCLAUX Stéphanie, SUNÉ Jennifer, SOUILLARD Marie-Pierre, CHARRON Patrick.

**ABSENTS** : LAFFARGUE Pierre, L'HER Michel, METAIS Christian, DOAT Marie-Christine

Procurations données : Mr Pierre LAFFARGUE donne procuration à Mme Roseline VINCENT,

Mr Michel L'HER donne procuration à Mr Thomas MAGRI

Mr Christian METAIS donne procuration à Mr Sylvain DUSSEAU

Mr DOAT Marie-Christine donne procuration à Mr Patrick CHARRON

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Stéphanie DESCLAUX

Approbation du CR du 27/01/2022 –

**1 : URBANISME: Délégation de signature pour permis de construire déposé**

Le rapporteur expose au Conseil qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme : « si le maire est intéressé au projet faisant l'objet d'une demande de permis ou déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le Conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision », et considérant que Mr le Maire a déposé une demande de permis référencé PC 032 442 18 L 1001 M , il appartient au conseil de désigner un de des membres pour prendre la décision de se prononcer sur l'avis et la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents de désigner Mme Roseline VINCENT, en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme pour se prononcer sur la délivrance de ce permis de construire.

**2 : Tableau des Emplois**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle à l'assemblée que le dernier tableau des emplois a été fixé par délibération en date du 28 mars 2019, et informe le Conseil Municipal que suite au départ pour mutation de l'agent nommé sur l'emploi d'attaché de 35 heures hebdomadaires, poste comportant les missions de secrétariat général de la mairie et du CCAS, il peut être ouvert aux autres grades des agents administratifs.

Elle propose donc au Conseil la modification du tableau des emplois en ouvrant l'emploi aux agents administratifs des catégories B et C, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications du tableau des emplois, et décide d'ouvrir le recrutement aux agents contractuels ;

**3 : Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021**

Mme VINCENT, 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : *Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*, permettant aux collectivités de mandater des dépenses d'investissement avant les votes du budget de l'année en cours, dans la limite de 25% des crédits ouverts l'année précédente ; elle informe le conseil que des dépenses d'investissement devront être réglées avant le vote du budget 2022, notamment pour les opérations ayant connues un lancement fin d'année 2021 ; Après avoir entendu l'exposé, le Conseil décide d'autoriser le maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans le quart des crédits ouverts au budget 2021 comme présenté et s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2022 de la commune

**4 : Questions diverses :**

- Présentation offres bancaires pour emprunt travaux mairie – dossier en cours
- PLUI : la réunion de l'intercommunalité sur ce sujet fera l'objet d'une présentation prochaine

La séance est clôturée à 21h15

Le Maire,  
Pierre LAFFARGUE

